Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 1: "La jeunesse: une poignée d'avenir que l'on a devant soi"

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 1978

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement augmenté en décembre 1978, à savoir de 0,2 % pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 101 points, qui est de 0,7 % supérieur à celui de 100,3 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,2 % que l'indice général a subie en décembre 1978 par rapport au mois précédent est imputable à celle des indices des groupes « chauffage et éclairage » (+ 2,2 %), « transports et communications » (+ 0,6 %) et « alimentation » (+ 0,3 %). En revanche, l'indice du groupe « habillement », qui n'a connu que des mouvements de prix peu importants, est resté pratiquement stable, tandis que ceux des groupes « aménagement et entretien du logement » (— 0,3 %) et « santé et soins personnels » (— 0,1 %) ont légèrement reculé. Quant aux trois autres groupes de marchandises et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

La progression de l'indice du groupe « alimentation » provient essentiellement d'augmentations de prix, en grande partie saisonnière, accusées par les légumes et les pommes de terre ; des prix plus élevés pour la viande et la charcuterie ont également joué un rôle. Des baisses de prix, notamment dans le sous-groupe des fruits, ont cependant atténué les répercussions de ces hausses.

Le renchérissement du mazout et de l'essence a été la hausse déterminante de la nette avance marquée par les indices des groupes « chauffage et éclairage » et « transports et communications ».

Le recul de l'indice du groupe » aménagement et entretien du logement » s'explique essentiellement par des baisses de prix enregistrés dans le sous-groupe des machines et appareils électroménagers ainsi que dans ceux du petit matériel de cuisine et des produits pour la lessive. Par contre, les articles de literie sont devenus un peu plus chers.

Le léger recul de l'indice du groupe « santé et soins personnels » résulte principalement de différentes réductions de prix pour les articles de toilette ; l'effet de celle-ci a cependant été affaibli par quelques hausses de prix pour des services des coiffeurs.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de décembre 1978, un indice de 170,3 points.

En 1978, la moyenne annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation a dépassé de 1 % celle de l'année précédente. On avait encore enregistré, d'une année à l'autre, une hausse de 1,3 % en 1977 et de 1,7 % en 1976.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers
et du travail

On nous communique en dernière heure

Dans sa séance du 8 janvier 1979, la commission ferroviaire de l'ADIJ a examiné le projet d'horaire mis à l'enquête pour les années 1979/1980 et prie l'Office des transports du canton de Berne de tenir compte des remarques et demandes qui concernent spécialement le Jura bernois, respectivement Laufon. A savoir :

Cadre 35

On demande à Laufon

a) l'arrêt quotidien du 319 à Laufon ;
b) le retardement du 3350 d'environ 10 minutes au départ de Laufon pour permettre aux écoliers de l'utiliser du lundi au vendredi ;
c) d'examiner la possibilité d'améliorer les liaisons de Laufon et des régions soleuroises limitrophes avec la ville de Soleure ;
entre le 304 et le 318 il n'existe actuellement aucune correspondance valable à Moutier et, pour ceux-ci même, seulement les jours ouvrables ;
d) l'ADIJ se fait l'écho de nombreux regrets (et les partage) relatifs à la transformation en « Genfersee » de l'ancien « Hispania ». N'est-il pas possible, dans l'horaire suisse, de lier les deux noms : « Genfersee-Hispania » ?

Cadre 38

La requête, déjà formulée antérieurement, concernant la marche du 3065 également le samedi, revient avec insistance.

L'ADIJ ne peut que l'appuyer.

Commission ferroviaire

Le président : A. Denis

Le secrétaire : G. Keller

ORGANES DE L'ADIJ
Direction
Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier ✆ 039 41 31 08
Secrétaire : Michel Friche, 2800 Delémont, ✆ 032 93 41 51
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ✆ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ✆ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles ✆ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy ✆ 066 22 67 57

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51
Rédacteurs responsables :
Frédéric Savoye, Saint-Imier
Michel Friche, Delémont
Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086